## (Traduction)

III

Le Directeur général par intérim du Ministère des Affaires Étrangères d'Israël au Chargé d'Affaires ad interim du Canada.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES JÉRUSALEM, ISRAËL

JÉRUSALEM, le 15 août 1955.

Monsieur le Chargé d'Affaires,

En l'absence de M. Walter Eytan, Directeur général du Ministère des Affaires Étrangères, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 2 août 1955, par laquelle vous faites connaître que le Gouvernement canadien accepte la proposition formulée par ce Ministère et tendant à la renonciation aux droits de visa, sous réserve de réciprocité.

Les suggestions que renferme votre lettre sont entièrement acceptables et il est confirmé que notre lettre du 7 février et votre réponse du 2 août 1955 constitueront entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur le 1er septembre 1955.

Agréez, Monsieur le Chargé d'Affaires, les assurances de ma considération plus distinguée.

A. LOURIE, Directeur général par intérim.

Monsieur George P. Kidd, Chargé d'Affaires a.i. Ambassade du Canada 99, rue Hayarkon Tel-Aviv.

Brats-Unis L'Amérique